



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
MENCAER – KERAGUENNEC – ROUTE DU DISLOUP – LE
DISLOUP – KERVINIOU – KERJEAN – ROUTE DE PONTCREIS –
KERAVRES – KERGUINOUE – ROUTE DE KERUZOU – CHEMIN
DE LA PETITE FONTAINE – ROUTE DE KERUGUEN – ROUTE
DU MILIEU – ROUTE DE PENKER – VENELLE DU PENKER –
CHEMIN

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande présentée par EPSD représenté par Monsieur Yann GAGNOT, 72 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD en vue de procéder au remplacement et recalage des poteaux téléphonique place par place pour passage de la fibre optique, Mencaër, Kéranguennec, Route du Disloup, le Disloup, Kerviniou, Kerjean, Route de Pontcreis, Kéravrès, Kerguinou, Route de Kéruzou, Chemin de la Petite Fontaine, Route de Kéruguen, Route du Milieu, Route du Penker, Venelle du Penker, Chemin de la Grève, pour la période du 19 février 2024 au 19 avril 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés sur les voies susnommées en travaux en fonction du chantier et ce pendant la durée des travaux,

Article 2 :

Une signalisation par feux tricolores ou manuellement sera mise en place sur les voies concernées durant la période indiquée ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Yann GAGNOT, EPSD 72 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux



Fait à Roscanvel, le 06/02/2024

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ